

|                                   |
|-----------------------------------|
| RCS : SEDAN<br>Code greffe : 0802 |
|-----------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

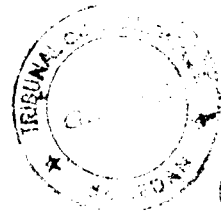
Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2013 D 00072<br>Numéro SIREN : 792 086 431<br>Nom ou dénomination : EMAIL |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 696

SCP Benjamin COEURLOT  
et Corinne VILLEMIN  
Notaires Associés  
37 rue Chanzy - 08700 NOUZONVILLE

DOSSIER : LAIME ANDRÉ  
NUMERO DU DOSSIER : 201600641  
NATURE : Notoriété  
NOTAIRE : PA CLERC : CL SECRETAIRE : DJ



Droit d'enregistrement  
sur état : .....€

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT  
Le SIX AVRIL

Maître Corinne VILLEMIN, soussignée, notaire associée de la Société Civile Professionnelle dénommée 'Georges COEURLOT et Corinne VILLEMIN, Notaires Associés', titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NOUZONVILLE (Ardennes) 37, rue Chanzy,

A reçu le présent acte authentique, à la requête de :  
- Monsieur Christian LAIME

Ici présent,

Ci-après dénommé(s) "LE REQUERANT",

Lequel requiert le notaire soussigné d'établir l'acte de notoriété après le décès de la personne ci-après nommée et a déclaré ce qui suit :

#### DEFUNT

Monsieur André Charles LAIME, en son vivant Retraité, veuf, non remarié, de Madame Marie Thérèse BARRE, demeurant à MONTHERME (Ardennes), 21 Route de la 42ème demi-Brigade Mixte Malgache.

Né à ESTERNAY (Marne), le 27 février 1930.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Décédé à CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes), le 28 juin 2016.

#### DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

On ne connaît au DEFUNT aucune disposition de dernières volontés ainsi qu'il résulte d'un compte rendu d'interrogation du Fichier central des dispositions de dernières volontés en date du 24 août 2016.

#### AYANTS DROIT A LA SUCCESSION

Le DEFUNT laisse pour lui succéder :

CL

CL

Signature

## **HERITIER**

Monsieur Christian LAIME, gérant de société, époux de Madame Marie-Cécile Nicole Jeanne LE BRECH, demeurant à LES HAUTES RIVIERES (Ardennes), 28, rue de la Gare.

Né à MONTICY NOTRE DAME (Ardennes), le 10 septembre 1960.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de ROCROI (Ardennes), le 2 août 1986.

Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Fils du DEFUNT et de Madame Marie-Thérèse BARRE

## **OPTION HEREDITAIRE**

En application de l'article 730-2 du Code civil, sauf acceptation expresse, la présente notoriété n'entraîne pas, de la part de l'ayant droit, acceptation de la succession.

L'ayant droit conserve la possibilité soit de renoncer à la succession, soit de l'accepter purement et simplement ou à concurrence de l'actif net.

Le notaire soussigné informe le comparant que l'accomplissement de certains actes tels que par exemple la vente d'un bien ou la perception de toute somme dépendant de la succession, emporte acceptation tacite de celle-ci. Sauf en cas d'acceptation à concurrence de l'actif net, l'héritier qui accepte la succession ne peut se rétracter, et est tenu des dettes successorales, sans limitation.

## **Acceptation de la succession**

L'ayant droit ci-dessus nommé déclare **accepter purement et simplement la succession du DEFUNT.**

## **QUALITES HEREDITAIRES**

Est habile à se dire et porter héritier ou ayant droit, sauf l'incidence d'éventuels legs, récompenses ou donations antérieures rapportables Monsieur Christian LAIME pour la totalité en pleine propriété des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession.

## **AFFIRMATION DE LA QUALITE HEREDITAIRE**

Monsieur Christian LAIME déclare :

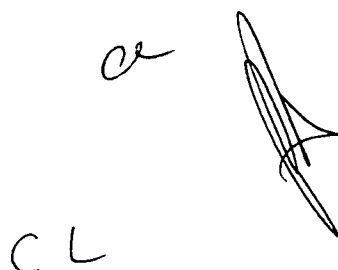
Que Monsieur André Charles LAIME est décédé en ne laissant aucune disposition de dernières volontés ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Qu'il confirme la dévolution successorale établie ci-dessus, ainsi que sa qualité de seul ayant droit.

Qu'à sa connaissance, la dévolution successorale ci-dessus relatée et la consistance de la succession ne font l'objet d'aucune contestation ou litige.

Qu'il reconnaît avoir été averti par le notaire soussigné conformément aux dispositions de l'article 730-5 du Code civil, qu'une fausse déclaration serait sanctionnée civilement, outre d'éventuels dommages et intérêts, par les peines de recel ayant pour effet de faire perdre à l'auteur tout droit sur l'actif recelé et de le rendre responsable du passif sans limitation.

CL



### **AVERTISSEMENT AU REQUERANT**

LE REQUERANT reconnaît avoir été informé de l'obligation qui lui est imposée par l'article 29 du décret du 4 janvier 1955, de faire constater par une attestation notariée, la transmission à son profit des droits réels immobiliers dépendants de la succession.

Il requiert le notaire soussigné d'établir cette attestation, si elle est nécessaire, dans le délai prévu par la loi.

En outre, LE REQUERANT reconnaît avoir été informé de l'obligation de déposer la déclaration de succession dans un délai de six mois à compter du décès. A défaut de respecter ce délai, des intérêts de retard sont dus, à partir du premier jour du mois suivant celui au cours duquel le dépôt aurait dû être effectué. Dans le cas d'impossibilité de déposer une déclaration complète, avec paiement intégral des droits fiscaux, des acomptes peuvent toujours être déposés, qui réduisent l'assiette à laquelle sont applicables des intérêts de retard, mais non les pénalités.

LE REQUERANT sollicite du notaire soussigné de préparer cette déclaration et de la lui présenter aux fins de signature, prenant l'obligation de fournir audit notaire tous les éléments nécessaires pour ce faire.

### **AIDE SOCIALE**

Le comparant déclare avoir été averti par le notaire soussigné, pour le cas où le DEFUNT aurait bénéficié de certaines aides sociales, des dispositions de l'article L.132-8 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose notamment que :

Des recours sont exercés, selon le cas, par l'Etat ou le département contre la succession du bénéficiaire ou contre le légataire.

Ils déclarent que le DEFUNT n'avait déposé auprès des services compétents aucun dossier de demande de prestation spécifique dépendance ou d'aide sociale quelconque (aide solidarité vieillesse ou invalidité, revenu minimum d'insertion, revenu minimum d'activité... ).

### **PIECES JUSTIFICATIVES**

Demeureront annexées aux présentes, les pièces justificatives suivantes :

- \* L'extrait d'acte de décès du DEFUNT.
- \* L'extrait d'acte de naissance du DEFUNT.
- \* Le compte rendu d'interrogation du Fichier Central des Dispositions des Dernières Volontés.

### **FRAIS**

Les frais du présent acte font partie des frais de règlement de la succession, et seront supportés par « L' AYANT DROIT » qui s'y oblige.

### **MENTION LEGALE D'INFORMATION**

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the right and initials 'CL' and 'oe' on the left.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.

### **ENREGISTREMENT**

Le présent acte est soumis au droit fixe de 25 euros conformément aux dispositions de l'article 846 Bis du Code général des impôts, perçu sur état.

### **ANNEXES**

Les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention signée par le notaire.

### **DONT ACTE sur quatre pages**

FAIT en l'étude du notaire soussigné, MONTHERME (Ardennes), 9, rue Pasteur, les jour, mois et an ci-dessus.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes, les déclarations les concernant, puis Mademoiselle Christine LARZILLIERE, domicilié à NOUZONVILLE (Ardennes) 37 rue Chanzy, clerc du notaire soussigné, habilité à cet effet et assermenté par acte déposé aux minutes du notaire le 4 juin 2010, a recueilli leur signature et a lui-même signé.

Et le notaire a lui-même signé.

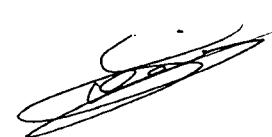
#### Cet acte comprenant :

- Lettre(s) nulle(s) : 0
- Blanc(s) barré(s) : 0
- Ligne(s) entière(s) rayée(s) nulle(s) : 0
- Chiffre(s) nul(s) : 0
- Mot(s) nul(s) : 0
- Renvoi(s) : 0

CL

ce



|                                                                                                                              |                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Mr Christian LAIME :</p>               | <p>Mademoiselle Christine LARZILLIERE, clerc habilité :</p>  |
| <p>Maitre Corinne VILLEMIN Notaire :</p>  |                                                                                                                                                  |

ANNEXÉ À LA MINUTE  
D'UN ACTE REÇU CE JOUR  
PAR LE NOTAIRE SOUSSIGNÉ

**ACTE DE DECES**

**- COPIE INTEGRALE -**

**ACTE DE DECES N° 580**

**André Charles LAIME**

**Date et heure du décès :** le vingt huit juin deux mil seize à une heure treize minutes -----  
**Lieu :** CHARLEVILLE-MEZIERES (Ardennes), 45, avenue de Manchester-----

**NOM :** LAIME-----  
**Prénoms :** André Charles-----  
**né le :** 27 février 1930-----  
**à :** Esternay (Marne)-----  
**profession :** retraité-----  
**domicile :** 21 rue de la 42ème Demi-Brigade Mixte Malgache, Monthermé (Ardennes)-----  
 **fils de :** Célestin René LAIME, décédé-----  
**et de :** Marie Alice dite Yvonne TITEUX, décédée-----  
**Veuf de :** Marie Thérèse BARRÉ -----

**Déclarant :** Guillaume HELIN, 34 ans, assistant funéraire domicilié à Revin (Ardennes), 2 B ---  
rue de la Céramique-----

**Date et heure de l'acte :** le 28 juin 2016 à 16 heures-----  
Après lecture faite et invitation à lire l'acte, Nous, Carole ANDRÉ épouse -----  
LANTHEMANN, Adjoint administratif à la Mairie de Charleville-Mézières, Officier  
d'Etat-Civil par délégation, avons signé avec le déclarant.-----

*Suivent les signatures*

*Mentions Marginales*

Néant

Pour copie conforme.

CHARLEVILLE-MEZIERES,  
le 28 juin 2016  
L'Officier de l'Etat Civil

THE JOURNAL OF  
THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION  
PUBLISHED WEEKLY



**ADSN**

*au service du développement notarial*  
*Fichier central de dispositions de dernières volontés (FCDDV)*

ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex  
Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58  
fcddv@notaires.fr



ETUDE : 08005

Référence : DJ

ANNEXÉ À LA MINUTE  
D'UN ACTE REÇU CE JOUR  
PAR LE NOTAIRE SOUSSIGNÉ

COEURLOT & VILLEMIN  
NOTAIRES ASSOCIES  
RUE CHANZY  
BP 49  
08700 NOUZONVILLE

Folio 1 / 1

24/08/2016



**ADSN**

Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés

ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex - Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58  
fcddv@notaires.fr

**COMPTE RENDU D'INTERROGATION**

Numéro : 2016082480738

Nom: **LAIME**

Sexe : M

Prénoms : **ANDRE, CHARLES**

Né(e) le : **27/02/1930** à : **51 ESTERNAY, MARNE, FRANCE**

Conjoint : **BARRE**

Date de décès : **28/06/2016**

***Aucune inscription au Fichier Central en date du 24/08/2016***



Le vingt-sept février mil neuf cent trente, -

de la Gendarmerie, André Charles, du sexe masculin, de Célestin René Laine, vingt-

Décédé à Charleville -  
Nèzières (Ardennes), le 28  
juin 2016.

1/2 Pair,

ANNEXÉ À LA MINUTE  
D'UN ACTE REÇU CE JOUR  
PAR LE NOTAIRE SOUSSIGNÉ

Le Maire,